

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3763-2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Demanderesse» ou «SCGM»),

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE
DE CONFIDENTIALITÉ**

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)


Je, soussigné, Robert Rousseau, directeur, Projets majeurs, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Gaz Métro dépose une demande auprès de la Régie visant à obtenir l'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant à sécuriser les approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud;
4. Au soutien de sa demande, Gaz Métro dépose la pièce Gaz Métro-1, Document 3, laquelle constitue une analyse hydraulique démontrant les avantages du projet d'investissement sur la sécurité de ses approvisionnements;
5. Gaz Métro juge que la pièce Gaz Métro-1, Document 3 contient des renseignements de nature confidentielle qui doivent être protégés par le biais d'une ordonnance de confidentialité;
6. En effet, cette pièce contient des informations concernant des analyses de risques au niveau de la sécurité des approvisionnements de son réseau et des

informations faisant état des conséquences possibles suivant la réalisation de scénarios pouvant affecter certaines de ses installations;

7. La divulgation publique de la pièce Gaz Métro-1, Document 3, est donc susceptible de causer un préjudice à Gaz Métro, ainsi qu'à sa clientèle, en ce qu'elle dévoilerait des informations confidentielles relatives à la sécurité des approvisionnements gaziers;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:



ROBERT ROUSSEAU

DÉCLARÉ solennellement devant moi,
À MONTRÉAL, ce 20^e jour mai 2011



Commissaire à l'assermentation pour tous les districts

